



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

filière administrative

Question écrite n° 54375

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la question de l'intégration directe des agents non titulaires de la fonction publique territoriale. Limitativement dans le temps, avait été prévue pareille possibilité au regard de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique. Le dispositif étant aujourd'hui éteint, il lui demande s'il ne semble pas de bon ton, au bénéfice des secrétaires de mairie contractuels, de leur faire bénéficier d'un régime dérogatoire afin qu'ils puissent acquérir la qualité de fonctionnaire sans pour autant réussir un des concours prévus par l'article 36 de la loi du 3 janvier 2001.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54375

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6806

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)